



Environnement
Canada

Environment
Canada

Le Fonds national de conservation des milieux humides

accepte maintenant des propositions
pour 2016-2017

N° de cat. : En11-59F-PDF

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement Canada
Informathèque
10, rue Wellington, 23^e étage
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 819-997-2800
Ligne sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)
Télécopieur : 819-994-1412
ATS : 819-994-0736
Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca

Photos : © Environnement Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement, 2015

Also available in English

Le Fonds national de conservation des milieux humides

accepte maintenant des propositions pour 2016-2017

Le Fonds national de conservation des milieux humides (FNCMH) aide les Canadiens à réaliser des activités sur le terrain pour la restauration et l'amélioration des milieux humides au Canada. Ces activités doivent se dérouler sur des terres privées, des terres municipales, des terres domaniales provinciales, des terres domaniales fédérales dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon ou au Nunavut, ou sur des terres autochtones partout au Canada.

Le FNCMH est l'un des programmes de financement gérés par Environnement Canada aux fins de conservation des habitats naturels et des espèces sauvages. Pour chaque activité proposée, vous ne pouvez obtenir des fonds que d'un seul programme de financement fédéral. Toute proposition soumise dans le cadre d'un autre programme de financement fédéral (p. ex. Programme d'intendance de l'habitat, Fonds autochtones pour les espèces en péril et ÉcoAction) doit concerner des activités différentes de celles figurant dans votre demande au FNCMH.

Échéances :

*Le programme acceptera des **déclarations d'intérêt** jusqu'au **18 décembre, 2015**. La soumission d'une déclaration d'intérêt est fortement encouragée, en particulier pour les demandeurs qui n'ont jamais reçu de fonds du FNCMH.*

*La date limite pour la soumission de propositions est le **15 janvier, 2016**.*

Note : En raison de la période électorale, l'appel de propositions pour l'exercice 2016-2017 a été retardé. Par conséquent, l'avis sur les décisions de financement pour 2016-2017 sera émis plus tard qu'à l'habitude. Le Ministère fera tout en son pouvoir pour que les décisions de financement soient prises d'ici la mi-mai 2016 en ce qui concerne le FNCMH. Nous demandons donc aux demandeurs de bien vouloir soumettre uniquement leurs demandes de financement qui concernent des activités qui seront réalisées après la mi-mai 2016. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet ou pour discuter des répercussions de ce retard sur votre projet, veuillez communiquer avec votre coordonnateur régional.

Objectifs et priorités nationales du programme du FNCMH

Le FNCMH compte quatre objectifs. Les projets proposés doivent avoir **un des trois premiers** objectifs suivants comme objectif principal.

1. Restaurer les milieux humides dégradés ou disparus se trouvant dans des paysages exploités ou habités afin d'atteindre un gain net dans la zone de l'habitat du milieu humide.
2. Améliorer les fonctions écologiques des milieux humides existants dégradés.
3. Évaluer et surveiller, d'un point de vue scientifique, les fonctions des milieux humides ainsi que leurs biens et services écologiques afin d'atteindre les objectifs précités de restauration et d'amélioration des milieux humides.

4. Encourager l'intendance des milieux humides du Canada par le secteur industriel ainsi que l'intendance et l'appréciation des milieux humides par le public canadien.

Les priorités nationales pour le FNCMH sont les suivantes :

La conservation, la restauration ou l'amélioration de milieux humides doit découler des projets.

- La priorité la plus élevée est donnée aux projets dont le principal objectif est la restauration des milieux humides, suivi de l'amélioration des milieux humides et ensuite la surveillance et les sciences des milieux humides. Environ 95 % des fonds totaux du FNCMH sera alloué aux projets de restauration et d'amélioration, et environ 5 % sera versé aux projets scientifiques.
- Une priorité élevée sera donnée aux projets qui se déroulent dans des zones géographiques énoncées ci-dessous :
 - zones où des milieux humides ont subi des pertes ou des dégradations importantes où l'écoulement continue d'être élevé ou où le risque de pertes de milieux humides est considérable;
 - régions ciblées par des processus de planification en place, y compris : les zones prioritaires définies dans les plans de mise en œuvre des plans conjoints des habitats; l'habitat clé précisé dans les stratégies des régions de conservation des oiseaux; les habitats essentiels à l'étude, proposés ou définitif pour les espèces inscrites en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, les milieux humides d'importance provinciale; les plans de gestion des bassins versants.
- Une priorité élevée sera donnée aux projets privilégiant les avantages à moyen et à long terme (entre 10 et 99 ans) .
- Une priorité élevée sera également donnée aux projets traitant des priorités régionales, où elles existent. Veuillez communiquer avec le [coordonnateur du FNCMH de votre région](#) pour obtenir des renseignements sur toute priorité régionale supplémentaire.

Veuillez consulter les [lignes directrices relatives au FNCMH pour 2016-2017](#) afin d'obtenir des renseignements supplémentaires ou d'autres détails sur l'admissibilité.

Les formulaires de demande et les lignes directrices sont disponibles sur la [page Web sur les programmes de financement d'Environnement Canada](#). Les formulaires de demande dûment remplis ainsi que les demandes d'information relatives au formulaire de demande doivent être transmis à l'adresse suivante : FNCMH-NWCF@ec.gc.ca. La date limite pour la soumission des demandes est le 15 janvier, 2016.

Nous vous remercions de votre intérêt pour la conservation des milieux humides et nous vous souhaitons la meilleure des chances.

Pièces jointes :

- [Lignes directrices relatives au FNCMH](#)
- [Formulaire de demande pour le FNCMH](#)